

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 Avril 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/04/09

Date de la convocation	04 / 04 / 2018
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le douze avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mme GUERIN Audrey à Mr ALEIX Bertrand
- Mme RICARD Christine à Mme GASPARD Chantal
- Mme AMMARI Hanane à Mme ROYON Sophie

Objet : vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que l'état 1259 COM affiche le produit assuré au titre des taxes directes locales obtenu par application des taux d'imposition de l'année antérieure et des bases d'imposition nouvelles notifiées par les services de l'état.

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20180412-2018-04-09-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018

A ce titre, il indique que l'Etat 1259COM a été notifié en date du 15 mars 2018 et précise en outre, qu'il affiche un produit attendu tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il propose donc au conseil municipal de se prononcer :

- Sur le vote des taux et l'état 1259COM communiqué.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le maintien des taux tels qu'indiqués ci-dessous sans augmentation.

	Bases prévisionnelles notifiées 2018	vote des taux décision de l'assemblée délibérante	produit assuré par Etat 1259	produit résultant de la décision de l'assemblée
taxe habitation	4 521 000	16,83 %	760 884	760 884
Taxe foncière bâti	3 207 000	30,64 %	982 625	982 625
Taxe foncier Non bâti	75 100	82,84 %	62 213	62 213
taxe Professionnelle	0	0 %	0	0
Totaux	7 803 100	-	1 805 722	1 805 722

- Précise, de fait, que ces taux s'appliqueront aux bases prévisionnelles de l'état 1259 COM déterminant ainsi le produit attendu, soit 1 805 722€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180412-2018-04-09-DE
Date de télétransmission : 16/04/2018
Date de réception préfecture : 16/04/2018